



A l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice

Lettre remise par mail

La ferme du Pasty, le 11 Octobre 2021

Objet : Observations emportant opposition à la nouvelle demande d'exploitation et d'extension de la Carrière de l'Orchère

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Je me permets par la présente, en ma qualité de riverain direct de la carrière Orchère, de vous faire part de mes observations suite à la nouvelle demande d'exploitation et d'extension de la carrière par la société MEAC.

Suite au décès de mes parents j'ai hérité de la Ferme du Pasty en décembre 2020. Mes parents ont fait l'acquisition du Château du Pasty en 1984, soit 1 ans après ma naissance, et de la ferme du Pasty en 2008.

Ayant habité toute mon enfance dans cette maison, et notamment pendant la précédente période d'exploitation de la carrière Orchère, vous comprendrez donc que, malheureusement, je ne connais que trop bien les impacts, les conséquences et les nuisances qu'engendre l'exploitation de cette carrière.

Je vous remercie donc de bien vouloir tenir compte de nos observations qui nous conduisent à nous opposer à cette demande.

1) Trafic Routier :

Notre première inquiétude porte sur la hausse du trafic routier que va engendrer la reprise d'exploitation et les nuisances et dangers qui vont avec.

En effet, notre maison est entourée par les trois routes que vont devoir emprunter les camions pour effectuer leurs rotations (cf. plan 1 en annexe 1) : le chemin d'accès de la carrière au Nord, la D106 à L'Est et la D17 au Sud.

Déjà lors de la dernière exploitation de la carrière par la SCEE, jusqu'en 2001, les trajets incessants des camions entre la carrière et Chalonnes sur Loire avaient causé de nombreux accidents, notamment au carrefour entre la D106 et La D17, puis dans la série de virages situés en contre bas de chez nous sur la D17 et enfin sur la série de virages sur la D17 avec le passage du pont au dessus de la voie ferrée. Déjà à l'époque, ces routes n'étaient pas adaptées aux passages répétés des camions. Or il est prévu par la MEAC une augmentation de l'exploitation de près de trois fois supérieures à celle que réalisait la SCEE, soit un passage d'environ 30 camions par jour !

Il ne faut également pas oublier que ces routes sont empruntées quotidiennement par d'autres usagers : cyclistes, promeneurs, nos enfants ... qui se retrouveront exposés sans protection face à des camion de plus de 27 Tonnes. Et ceci n'est tout simplement pas acceptable.

Nous notons d'ailleurs, que malgré le fait que nous ayons à plusieurs reprises attiré l'attention de la MEAC sur ces dangers, cette dernière n'a pas jugé bon d'étudier en profondeur cette problématique majeure qui, en plus des nuisances provoquées par le passage des camions, expose les usagers de ces axes à des dangers importants.

De fait, la MEAC semble prête à faire courir ces dangers aux usagers, ce qui est tout simplement inacceptable et devrait suffire à interdire la reprise d'exploitation.

2) Nuisances liés à l'exploitation :

Notre deuxième inquiétude est évidemment liée aux nuisances directes engendrées par l'exploitation, à savoir : les bruits provenant de la carrière, la poussière générée et transportée par les vents dominants jusqu'à notre habitation, les secousses liées aux tirs de mines.

Mon père avait déjà alerté à plusieurs reprises la MEAC sur ces sujets et n'ayant jamais eu de retour concret de leur part sur ces points je me permets de vous citer un passage du courrier de mon père datant de cette époque et qui malheureusement est toujours d'actualité :

Le château du Pasty et la ferme du Pasty sont situés à 500 m de la carrière de l'Orchère. Ils ne sont séparés de la carrière que par un terrain ne présentant aucun obstacle entre eux et la carrière elle-même (voir photo 1 ci-jointe). Le château et la ferme sont donc à la merci directe des gênes qu'occasionnerait une reprise de l'activité sur site.

*→ Déjà durant la précédente phase d'exploitation par la société SCEE, **les occupants ont été gênés par les nuisances sonores générées par l'activité de la carrière** : bruits provenant du concasseur, des trémies de tri et de distribution et de 2 chargeurs (**dont les klaxons de marche arrière** qui représentent une nuisance sonore toute particulière au regard de leur niveau sonore et des cadences de déclenchement). Ces nuisances sonores étaient très nettement perceptibles de la propriété et excèdent manifestement ce qui est admissible, leur niveau ayant très lourdement augmenté dans les dernières périodes d'exploitation (années 1996 à 1999) dans des proportions très différentes de celles annoncées à l'occasion de la précédente enquête. C'est d'ailleurs à la suite de plaintes des occupants que les anciens exploitants avaient fait part de la cessation définitive à venir.*

*→ Concernant la Ferme du Pasty, il est incroyable de constater à la lecture du dossier que la société MEAC **n'a purement et simplement réalisé aucune étude de quelque nature que ce soit relative à la situation ancienne et actuelle de la Ferme, et à l'impact qu'aurait à l'égard de celle-ci la reprise de l'exploitation de la carrière de l'Orchère.** Outre le fait que cela constitue une nouvelle preuve de la désinvolture flagrante avec laquelle la société MEAC a préparé son dossier, cela correspond surtout à une **méconnaissance grave des obligations auxquelles la société MEAC est pourtant soumise.***

En conséquence il ne saurait être donné aucune autorisation à la société MEAC tant que celle-ci n'aura pas produit régulièrement une étude d'impact régulière portant sur l'innocuité de l'activité à déployer à notre égard.

En l'état faute d'analyse sérieuse à ce titre nous nous opposons à toute autorisation

Il est en effet extraordinaire que l'étude soumise ne porte que sur d'éventuelles nuisances sonores dont les mesures ont été prises sans aucune garantie ET ALORS QUE L'ACTIVITE ETAIT REDUITE !

En effet ce n'est pas une légère augmentation mais un doublement voire un triplement de l'activité et donc de ses nuisances qu'il faudrait envisager en cas d'autorisation.

Concernant en particulier les nuisances sonores, il est frappant de constater que la soi-disant évaluation réalisée par la société MEAC est sans fondement et largement sous-estimée pour chacune des activités, qui cumuleront pourtant :

- a) le forage et les tirs de mine,
- b) le chargement du concasseur,
- c) le brise roche,
- d) le pré-concassage et le concassage,
- e) le convoyage et la trémie de tri des produits concassés,
- f) le convoyage des stériles sur le versé Nord,
- g) le chargement des camions,
- h) le convoyage aller et retour sur les 2 départementales (qui entourent le château et la ferme du Pasty).

Toutes ces activités **simultanées** généreront une nuisance sonore beaucoup plus importante et **SANS COMMUNE MESURE AVEC CELLE SUPPORTEE AUPARAVANT ET AVEC CELLE DECRITE PAR LA SOCIETE MEAC.**

Le fait est qu'après ces remarques faites en 2008, il y a 13 ans, la MEAC n'a à aucun moment cru bon de prendre contact avec nous et nous proposer des solutions concrètes pour résoudre ces problèmes de nuisance. Cela montre bien une nouvelle fois que la MEAC semble prête à faire supporter aux riverains ces nuisances et ne montre que peu d'intérêt aux personnes qui les vivront au quotidien. Cela est tout simplement inacceptable et devrait suffire à interdire la reprise d'exploitation.

3) Questionnement sur l'impact environnemental :

Notre troisième inquiétude concerne l'impact qu'aurait une reprise et extension de l'exploitation sur le paysage et notre environnement direct. Ce qui nous amène à nous questionner.

Pour rappel, la carrière est située à 500 m de notre maison qui a une vue directe et sans obstacle sur cette dernière. Lors de la précédente exploitation nous avons déjà constaté une très forte dégradation du paysage et qui est toujours visible aujourd'hui de chez nous (Cf. Photo annexe 1). Avec l'augmentation de l'exploitation, la dégradation s'annonce encore plus importante.

Afin de bien comprendre l'impact vous trouverez dans l'Annexe 2 trois photos aériennes de la carrière qui proviennent du site de cartographie IGN. Les photos sont espacées

d'environ 10 ans chacune entre 1983 et 2002 et montrent bien la trace laissée par l'exploitation de la carrière. Nous constatons qu'en 2002, (1 an après la fin de l'exploitation intensive de la Carrière par la SCEE) l'exploitation a laissé une trace importante et profonde sur le terrain, plus aucun végétal ne pousse sur le terrain, l'étang qui se forme dans la zone d'excavation a doublé en surface (l'eau provenant des nappes souterraines et de l'assèchement des points d'eau environnant (source de Chaudefonds, Puits de la ferme, étangs)).

En Annexe 3, vous trouverez des vues aériennes de la carrière prises entre 2008 (quelques mois après la fin d'autorisation d'exploiter précédente) et 2020. On y constate que 12 ans après la végétation peine toujours à reprendre sa place.

Et ceci, nous le rappelons, ne constituait que 1/3 de l'exploitation qui est envisagée par la MEAC dans les années à venir...

On peut donc légitimement se demander comment autoriser la demande de la MEAC d'exploiter et d'étendre la surface d'exploitation et ce pendant 30 ans. Alors qu'en 2021, l'écologie, la préservation des ressources et du patrimoine sont au cœur des préoccupations de toutes les instances publiques et privées, alors que les Agriculteurs, les Viticulteurs qui travaillent quotidiennement à proximité de la carrière ou ailleurs en France ont su revoir leur façon d'exploiter (Culture Bio , Labélisation HVE3...) afin de protéger et pérenniser le patrimoine Rural Français. Comment autoriser cette exploitation venant d'un autre Age ? Comment autoriser cette exploitation qui a un impact négatif évident sur son environnement direct ?

En conclusion, sur la base de tous ces éléments, je vous demande expressément de refuser la demande d'exploitation et d'extension de la carrière de l'Orchère telle qu'elle a été sollicitée en l'état par la société MEAC.

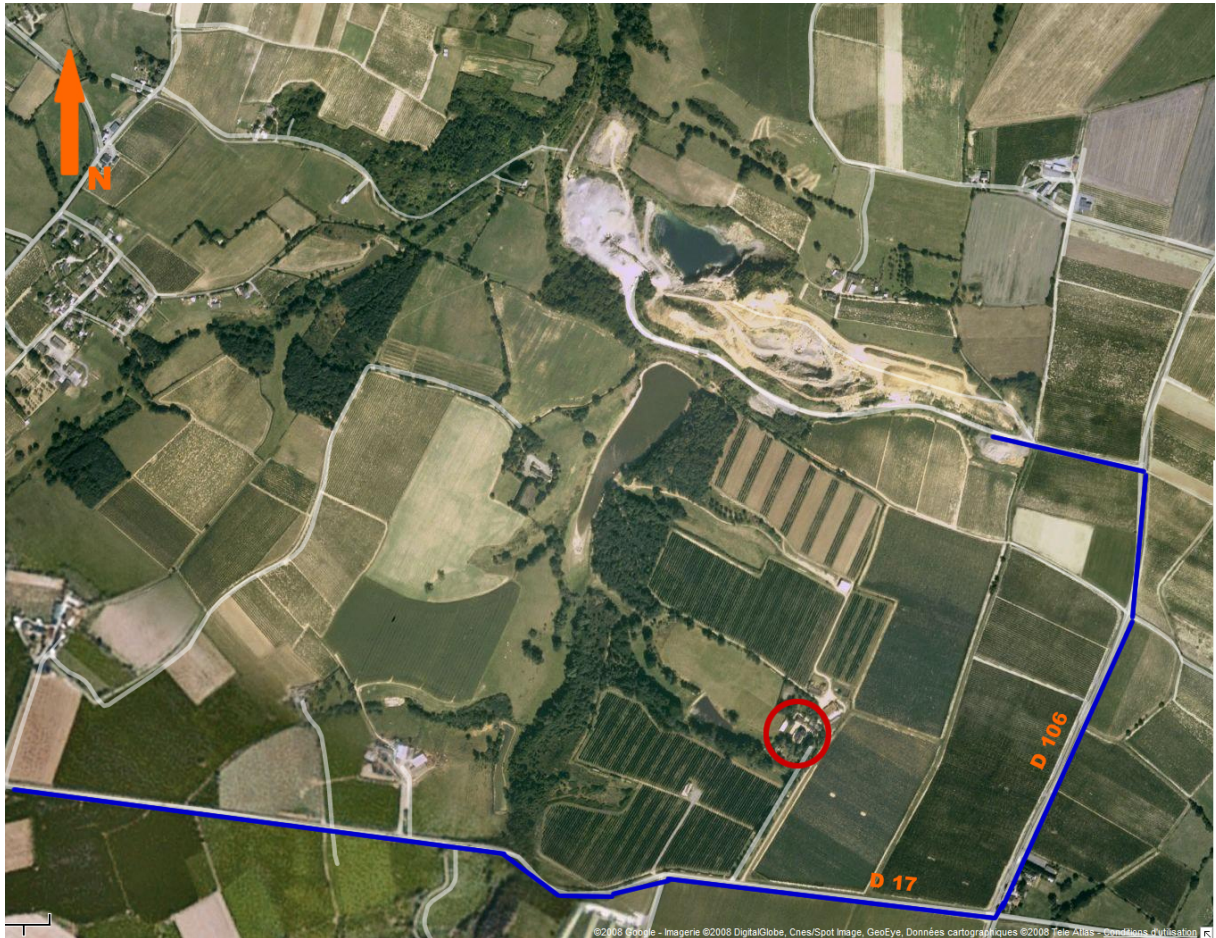
Je suis en tout état de cause à votre disposition si vous souhaitez vous entretenir des points évoqués ci-dessus ou si vous souhaitez des précisions supplémentaires.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé de l'évolution de ce dossier et vous prie d'agréer, Madame la Commissaire Enquêtrice, l'expression de mes salutations distinguées.



Annexe 1

Plan



Photo





Annexe 3

